

## Les laboratoires privés : nouvelle entité économique. Une opportunité pour le Luxembourg

La récente publication au mémorial A n°50 de 2011 de la modification de la loi du 16 juillet 1984 autorisant l'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales en personne morale apporte l'outil juridique de croissance externe en dehors des frontières du Luxembourg au secteur de la biologie médicale privée du pays. Ce changement est d'autant plus important dans le cadre de l'eupéanisation de la biologie médicale que le Luxembourg ne peut ignorer sous peine d'être satellisé et écarté.

L'adaptation législative pour l'exercice en société de capitaux favorise donc l'ouverture européenne des laboratoires privés luxembourgeois en tant qu'opérateur de biologie médicale sur le plan de la Grande Région et à l'échelle européenne. La diffusion de l'offre de soins au-delà des frontières actuelles représente non seulement un défi pour notre système de soins mais doit être considéré comme une opportunité pour le Luxembourg à un moment où le Parlement Européen publie une directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers ([www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu) - P7\_TA(2011)0007).

La croissance externe vise l'acquisition de structures étrangères, en premier lieu dans la Grande-Région, ainsi que la synergie et le partenariat avec nos homologues frontaliers conduisant à la création d'un réseau paneuropéen de laboratoires partenaires partageant la même vision professionnelle de qualité de services et d'innovation tout en respectant l'identité locale propre à chaque territoire et en premier lieu celle du Luxembourg. Les développements de pôles de compétences sont sources d'économie d'échelle, de diversification d'activité et de création d'emplois.

Afin de mener à bien ces objectifs de développement du secteur à partir du Luxembourg, l'ouverture du capital des laboratoires est une nécessité au regard des investissements qui s'imposent tant au niveau humain que matériel dans un secteur technologique en perpétuelle évolution. En effet, les besoins de financement sont tels que le classique recours aux prêts bancaires ne permet pas de les couvrir. En conséquence, la participation au capital des sociétés exploitant les laboratoires par des investisseurs tiers, avant tout partenaires professionnels, est une possibilité d'accès à des moyens financiers supportant la logique de croissance par acquisition.

A une époque où certains secteurs sont en crise, les technologies de la santé et plus particulièrement les laboratoires d'analyses médicales, constituent une alternative porteuse en termes de participation au développement économique du pays.

Dr Jean-Luc Dourson

Président de la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM)